

 | **ÉVALUATION DES
RISQUES PSYCHOSOCIAUX** **LE RPS, QU'EST-CE QUE C'EST ?****6 facteurs de risques favorisant**

Intensité et exigences du travail, autonomie, exigences émotionnelles, rapports sociaux, conflit de valeurs, sécurité/ insécurité

3 risques psychosociaux**Stress****Violences internes**

(tensions, conflits et harcèlement)

Violences externes

(insultes, incivilités, agressions)

**... qui sur le long terme amènent des
conséquences multiples****• Pour l'agent**

Sentiment de mal-être ou de souffrance, crise de nerfs ou de larmes, troubles du sommeil, symptômes digestifs, malaise, idées mortifères, hypertension, diabète, dépression, épuisement professionnel, ...

• Pour la collectivité

Absentéisme, démotivation des équipes, diminution de la qualité de service rendu et de l'image donnée, turnover, ...

 **AU NIVEAU RÉGLEMENTAIRE**

- Article L4121-2 du code du travail
- Accord cadre du 22 octobre 2013
- Plan santé Travail 4 2021-2025

 **NOTRE INTERVENTION****Vous accompagner**

1. **En sensibilisant vos agents** aux RPS pour créer un **langage commun**.
2. En développant une **prévention primaire, secondaire et tertiaire** liées au diagnostic et au plan d'action.

Selon votre actualité

1. **En adaptant la démarche** au besoin en cours de diagnostic.
2. **En réorientant les actions** à mettre en place au fur et à mesure.

... et vos situations

1. En **rencontrant vos agents** lors d'entretiens individuels et collectifs.
2. En ayant **connaissance des problématiques rencontrées** par les agents lors d'**observations** de terrain.

 **POURQUOI CHOISIR LE CENTRE DE GESTION DU FINISTÈRE ?**

1. Nous vous proposons un accompagnement vous permettant d'aller au-delà du simple état des lieux, pour l'imprégnation d'une culture RPS dans le quotidien des agents.
2. Un accompagnement commun entre l'équipe pluridisciplinaire du pôle prévention et santé au travail (infirmiers, médecins, ergonomes, assistante sociale) et les différents pôles du CDG29 (pôle appui aux collectivités, conseil en évolution professionnelle).

SERVICE PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS02 98 64 11 30 • rps@cdg29.bzh

➤ LE DÉROULEMENT DE L'INTERVENTION

1

Préparation de la démarche

Présentation et lancement de la démarche d'évaluation dans la collectivité (COPIL, COTECH, CST/F3SCT, Agents)

2

Analyse des situations de travail

Entretiens individuels et collectifs

Questionnaire

Observation de terrain

3

Élaboration du plan d'action

Analyse des situations

Rédaction du plan d'action

4

Présentation du diagnostic

Restitution des résultats (COPIL, COTECH, CST, Agents)

Mise en place du plan d'action dans la collectivité

5

Accompagnement à la mise en place des actions

Groupe de travail encadrants et/ou agents

Formation COPIL et/ou COTECH

Et autres ...

POUR DONNER VIE A VOTRE DÉMARCHE CONTINUE

- **2024** : Évaluation des risques psychosociaux
- **2025** : Accompagnement à la mise en place du plan d'action
- **2026** : Mise à jour de l'évaluation et du plan d'action

➤ NOTRE ÉQUIPE

Un duo préventeur et psychologue du travail, accompagné de l'ensemble de l'équipe du CDG29

14 ans d'expérience dans la FPT, Réalisation DU/RPS, ACFI, formatrice des représentants du personnel CST Master prévention des risques professionnels et Maîtrise de sociologie

3 ans d'expérience dans la FPT, Réalisation de démarche RPS et d'études organisationnelles, Master de psychologie sociale, du travail et des organisations.